#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de MARCILLAC-VALLON

# Séance du 8 juin 2023

#### Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal En exercice

Qui ont pris part à la délibération

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le HUIT JUIN à 20 heures

30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

19 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la 18

présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

#### Vote

Pour Contre Abstentions

Date de la convocation

01/06/2023

Date d'affichage

05/06/2023

Présents:

19

18 Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Rodolphe DELETAGE, Nathalie

GELY, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS,

Marie-Françoise SIMON.

Absents excusés: 7 (dont 6 pouvoirs)

Albert CANTALOUBE, a donné pourvoir à Jean-Philippe PÉRIÉ,

Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ, Nelly DAUDE, a donné pouvoir à Patrick LEGER,

Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU, Jérôme FRANQUES, a donné pourvoir à Bruno SELAS, Didier LAURENS, a donné pouvoir à Nathalie GELY,

Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

## <u>Délibération n° 2023/05/028 – Décisions du Maire</u> prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT).

Vu la délibération n° 2020/04/024 du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	DATE	OBJET
008/2023	11/05/2023	DA n° 01213823A0005 Immeuble n° 1146 section E LANDES Claudine épouse CAMBON - Pas d'exercice du droit de préemption
009/2023	16/05/2023	Aliénation de gré à gré de bien mobilier Cession de deux couchettes à Mme ALBAT Martine

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Acte rendu exécutoire,

Après transmission par voie dématérialisée

En Préfecture le :

Publication le:

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ